



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 2016_BRIEC_T_005_Sanitaires école primaire

Objet : Travaux pour la réhabilitation d'un bloc sanitaires à l'école Yves De Kerguelen

La présente consultation est un marché de travaux pour la réalisation des prestations de réhabilitation d'un bloc sanitaires à l'école primaire Yves De Kerguelen à Briec.

Le présent marché est à procédure adaptée, soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte deux lots :

Lot N°1 : Déposes d'équipements, installation plomberie et sanitaires,

Lot N°2 : Revêtements faïence et sols carrelés,

I. Les clauses techniques

I.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces travaux.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux spécifiés ci-après, selon les directives données sur le site par le responsable du service des bâtiments et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les travaux seront réalisés, et qu'il s'informerait de toutes les difficultés afférentes.

Il devra donc prendre dès le début des travaux tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUS LES TRAVAUX EXECUTES et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement dégagé de toute responsabilité.

Les travaux généraux comprennent notamment :

- les installations de chantier et les ouvrages de protection ;
- les démontages et le repliement de ces installations ;
- l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à la réalisation et au contrôle des ouvrages exécutés ;
- les sujétions d'accès ;
- le nettoyage du chantier et de ses abords ;
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose des matériels nécessaires à l'exécution des travaux ;
- le maintien du clos des locaux lors des inoccupations en concertation avec la société de gardiennage ;
- la remise en état des lieux après travaux.

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

1.2 **Dispositions particulières**

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **obligatoire sur rendez-vous**. Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les travaux et notamment toute considération liée à la sécurité des usagers et des employés des services de la mairie et de ses deux annexes.

Les prestations et les fournitures devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur et devront être conformes aux DTU, normes françaises AFNOR et aux avis du CSTB.

Le détail des prestations à réaliser figure au chapitre 1.3 ci-dessous : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des travaux qui y sont mentionnés.

Le délai de réalisation des prestations est imposé : l'ensemble des prestations comprises aux deux lots devra être réalisé entre le 06 juillet et le 19 août 2016 (la semaine du 22 au 26 août est réservée aux travaux d'électricité, de peinture et de nettoyage général de l'école). Le phasage des opérations sera arrêté d'un commun accord entre les deux entreprises retenues et les services techniques communaux qui assurent la maîtrise d'œuvre de l'opération.

L'attributaire du marché proposera une méthodologie pour toutes les interventions prévues. Le soumissionnaire fournira un mémoire technique détaillé qui sera pris en compte pour le jugement de l'offre.

L'entreprise fournira un dossier technique de récolement après réalisation. Ce dossier comprendra notamment les fiches techniques détaillées, les plans, les schémas et les préconisations d'entretien et de maintenance.

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent marché conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer l'obtention des caractéristiques demandées et pour parvenir aux objectifs du présent marché.

L'attributaire du présent marché devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

Le soumissionnaire précisera les termes des garanties qu'il propose : durée, service après-vente, temps et coût des dépannages, ...

I.3 Description des ouvrages

I.3.1 Conditions de mise en œuvre des prestations

L'objet du présent marché consiste à réaliser dans le cadre de deux lots distincts, les travaux de réhabilitation du bloc sanitaires. Les prestations d'électricité et de peinture seront réalisées par les services techniques de la commune en fonction des l'avancement des autres prestataires.

Les matériels et réseaux existants feront l'objet d'un relevé précis par le soumissionnaire lors de la visite du site.

Un rapport de visite sera établi par le candidat et sera remis dans l'offre.

Le plan des locaux avec le schéma du positionnement des équipements sont fournis par le maître d'ouvrage. Les implantations des ouvrages seront arrêtées après accord du maître d'œuvre.

La note méthodologique à remettre dans l'offre, précisera les solutions techniques et les modes opératoires proposés par le candidat.

Le titulaire du marché devra prendre en compte les caractéristiques des installations et ouvrages existants et proposer dans son offre de manière précise et détaillée les conditions de mise en œuvre et les matériels qu'il juge obligatoires d'installer pour répondre au présent cahier des charges.

Il devra étudier avec attention la compatibilité des nouveaux ouvrages avec les réservations en maçonnerie, les passages d'ouvrages de construction, la proximité des autres réseaux, notamment électriques, eau potable, etc...

I.3.2 Spécifications techniques

Lot N°1 : Déposes d'équipements, installation plomberie, cabines et sanitaires

I.3.2-1 : Démolitions et déposes d'équipements

- Neutralisation des réseaux eau, assainissement en sous-sol dans l'emprise du bloc sanitaire en prévision de la pose des nouveaux équipements,
- Dépose des canalisations, appareils sanitaires, cloisons, portes situés dans le bloc sanitaire, y compris passages de dalle, évacuation de l'ensemble en déchetterie,

I.3.2.-2 : Installation de plomberie

- Réalisations des collecteurs EU en PVC tous diamètres et pièces d'assemblage, en vide-sanitaire et passages de dalle, raccordement aux équipements sanitaires,
- Réalisation du réseau PER d'alimentation en eau froide depuis les attentes en vide-sanitaire jusqu'aux équipements sanitaires, y compris robinets d'arrêt ¼ tour sur chaque équipement, vanne de coupure générale en VS, robinet de puisage sous lavabo,
- Pour l'ensemble des canalisations toutes sujétions de percements, carottages ainsi que les encastremets dans la maçonnerie existante, rebouchages de mur et de dalle.

I.3.2-3 : Cloisonnements cabines

- Fourniture et pose de cabines sanitaires en matériau Compact, épaisseur des panneaux 10 mm minimum, ensemble des pièces d'assemblages des panneaux et de fixation au sol et aux murs, pieds pour espacement au sol réglables, portes dégonnables à recouvrement sur les meneaux, ensemble des pièces de montage en aluminium ou inox ou PVC,
- Dimensions souhaitées :
 - ⇒ Hauteur des panneaux 2.15 m,
 - ⇒ WC handicapés L 1.60 X l 1.60 m, avec porte passage 0.90 m, verrouillage par verrou avec voyant « vert/rouge », carré extérieur équipement PMR
 - ⇒ 3 WC L 1.30 m X l 1.10 m, avec porte passage 0.80 m, verrouillage par verrou avec voyant « vert/rouge », carré extérieur,
 - ⇒ 2 cloisonnettes d'urinoirs, 1 pied et 2 fixations murales, H 1.00 m X l 0.50 m + H 1.20 M X l 0.50,

I.3.2-4 : Equipements sanitaires

- Fournitures et pose de :
 - ⇒ 1 cuvette WC handicapés posée au sol, barre de maintien, réservoir système double chasse, abattant thermotur blanc, charnière inox, pipe de sortie,
 - ⇒ 3 WC classiques posés au sol, réservoir système double chasse, abattant thermotur blanc, charnière inox pipe de sortie,
 - ⇒ 2 urinoirs coquille, robinet poussoir temporisé, bonde siphonique,
 - ⇒ 1 lavabo-vasque duo avec couvre-joint, équipé d'1 robinet mural avec poussoir temporisé, bonde siphonique,
 - ⇒ 1 lavabo-vasque PMR, robinet à commande par levier manœuvre normalisée, bonde siphonique,

Lot N°2 : Revêtements sols carrelés et faïence

I.3.2-5 : Revêtements de sol

- Travaux préparatoires : Rebouchages et toutes préparations du support après l'intervention du plombier, décaissement pour rattrapage du niveau du carrelage avec le revêtement du couloir sur environ 1 m²,
- Fourniture et pose de carrelages de sol anti-dérapant en grès Cérame double cuisson, dimensions : 30 cm x 30 cm, épaisseur : 8,5 mm environ, classement UPEC : U4 P4 E3 C2 minimum, jointoiement réalise par joint ciment, joint de fractionnement si besoin selon normes,

I.3.2-6 : Faïences

- Travaux préparatoires : Dépose de la totalité des faïences murales, rebouchages et toutes préparations du support avant pose nouvelle faïence,
- Fourniture et pose de faïence grès cérame, dimensions : 25 x 15 cm environ, épaisseur : 5 à 6 mm environ, toute hauteur, départ du sol, pose collée et jointoiement blanc, coloris au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant, compris toutes sujétions de calepinage et de listel, métrés à la charge de l'entreprise.

II. Les clauses administratives

- Personne publique contractante : Mairie de Briec
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché :
Mr LE QUEAU Joseph – 06 25 37 12 99
- Coordonnées de l'interlocuteur des Bâtiments :
Mr BLONCE Yannick – 06 25 37 12 96
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci dessous :

Critères	Pondération
Prix des prestations	60 %
Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique)	40 %
<i>Dont rapport de visite</i>	10,00%

Critère valeur technique noté sur 40 points :

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

Appréciation et Notation de la valeur technique et de ses sous-critères	6 niveaux d'appréciation	Sous-critères notés sur
		/ 40
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	40
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	32
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	24
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	16
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	8
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

□ **Critère prix noté sur 60 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 60 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = $60 \times (Y1/Y)$, dans laquelle : 60 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération), Y = montant de l'offre analysée, Y1 = montant de l'offre la moins disante. L'offre moins disante (Y1) aura le nombre maximum de points (60).

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le maître d'ouvrage recherche la meilleure proposition, notamment sur le critère de prix, lors de la remise des offres. Une phase de négociation pourra être entreprise. Dans ce cas les candidats retenus pour cette négociation seront amenés à présenter une nouvelle offre sous 5 jours. Les critères qui pourront être retenus sont : le prix, la qualité des fournitures.

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : **Judi 19 Mai 2016 à 12 heures A :**

Mairie de Briec de l'Odet
Service des Marchés
67 Rue du Gal de Gaulle
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe portera la référence : « 2016_BRIEC_T_005_Sanitaires école primaire »

- Pièces du marché :
 - Le présent CCP,
 - Le devis estimatif détaillé à fournir obligatoirement par le candidat,
 - Le CCAG Travaux (pièce à ne pas fournir),
 - un « **mémoire technique** » pièce obligatoire comprenant :
 - Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché,
 - Les références réglementaires adoptées,
 - Les fiches techniques des fournitures,
 - La note méthodologique précisant les moyens et les choix techniques que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
 - Les délais et la planification proposés,
 - Le rapport de visite précisant notamment l'adéquation de l'offre avec les besoins exprimés dans le cahier des charges,
- (le mémoire technique est à joindre à l'offre. Ce mémoire sert pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre.
- DC 1 ; DC 2 ; NOTI2 ; Assurances

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Le paiement des prestations se fera en une seule fois sur présentation de facture. Le règlement sera réalisé sur la base du détail des prix proposé par le candidat dans son devis.

III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document. L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de la décomposition de prix global et forfaitaire est égale à :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Signature du candidat

A

Le

IV. Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de :

..... pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet,

Le Maire,

Le

J. Hubert PETILLON.